

Projet éolien de Bullecourt et Noreuil

Lettre d'information #1

Décembre 2024

Le mot du chef de projet

Depuis plusieurs mois, nous étudions l'opportunité de réaliser un nouveau projet éolien sur les communes de Bullecourt et Noreuil. Au cours des années 2023 et 2024, une première phase de pré-faisabilité nous a permis de nous assurer de l'accord des élus de la commune et des propriétaires et exploitants des zones pour le lancement d'études.

Aujourd'hui, nous sommes prêts à démarrer les études qui composent un projet éolien. Ce sont des études longues (deux ans environ) qui nous permettront de déterminer de combien d'éoliennes sera composé le projet, de quelle taille et à quels emplacements.

Nous développerons ce projet de transition énergétique et écologique en toute transparence et en concertation, et vous serez informés de chaque étape.



Adrien Loos
Chef de projets
RWE Renouvelables France
adrien.loos@rwe.com

L'énergie éolienne

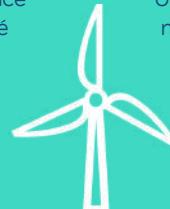
Une technologie présentant de nombreux avantages

Production propre

Aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation, aucun déchet

Technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10



Industrie compétitive

L'énergie éolienne est aujourd'hui une des énergies les moins chères

Faible emprise au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol

Indépendance énergétique

La France possède le 2ème gisement éolien d'Europe

Objectifs nationaux ambitieux

La France s'est fixée un objectif de 34,7 GW d'énergie éolienne installée fin 2028. Au 31 juin 2024, cette puissance installée s'élevait à 24,3 GW.

Actualité du projet : Installation d'un mât de mesure des vents

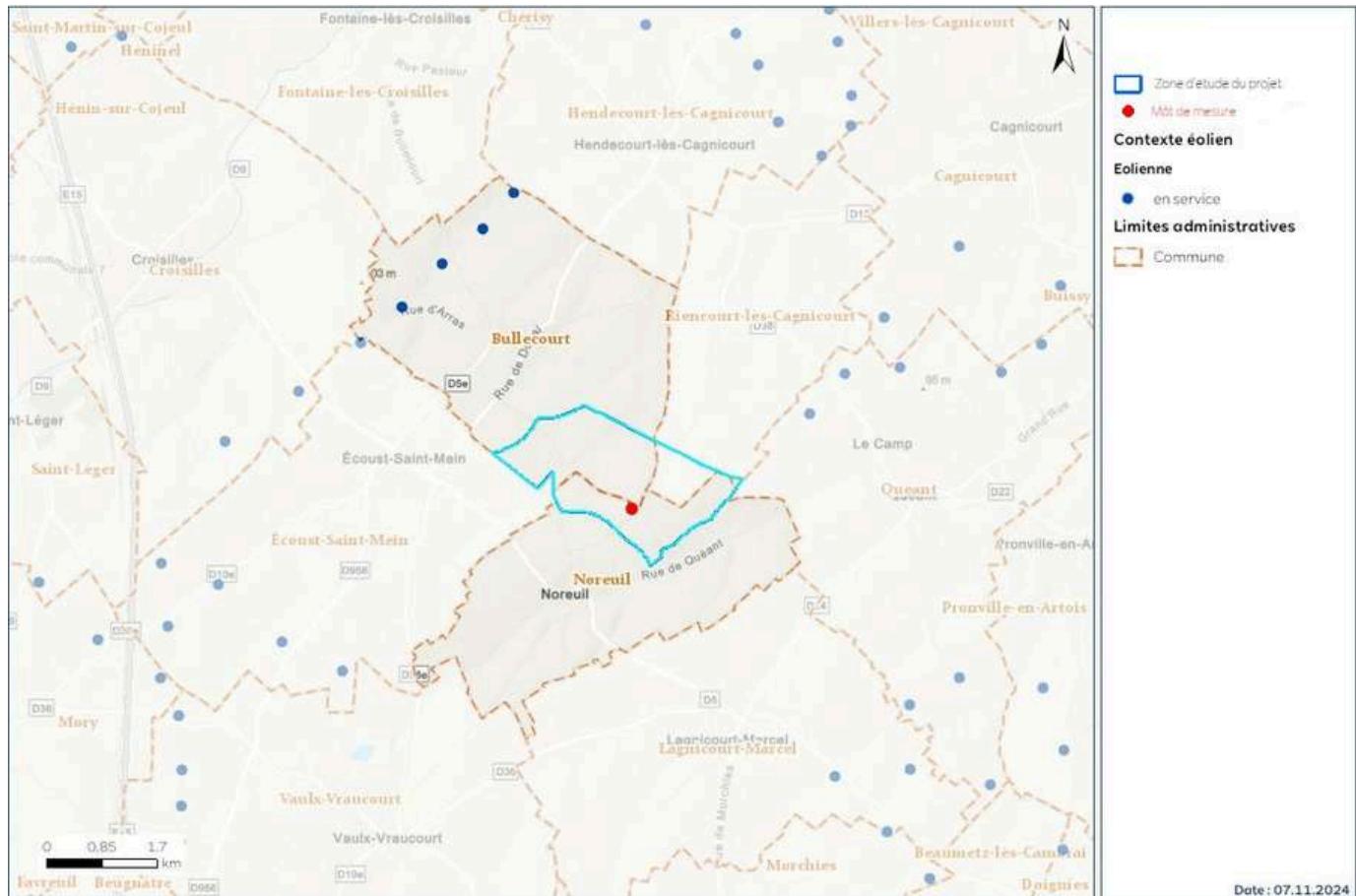
Dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien, il est essentiel de disposer de données récentes et locales sur la ressource en vent. La conception du projet (implantation et modèle retenu d'éolienne) dépend en partie de ces données.

Un mât de mesure des vents va donc être installé fin novembre au sein de la zone de projet, pour une durée d'environ deux ans. Ce mât est d'une hauteur de 102 mètres.

Il comporte des girouettes et anémomètres à différentes hauteurs. Ces instruments nous donneront des informations sur la vitesse et la direction des vents dominants. Des micros seront également installés pour enregistrer l'activité des chiroptères (chauves-souris) en altitude, dans le cadre de l'étude environnementale.



Le potentiel éolien



La zone de projet

Dans le cadre d'un projet éolien, la définition de la zone de projet est le résultat de la superposition de plusieurs contraintes réglementaires : humaines, aéronautiques, environnementales ou paysagères. La prise en compte de ces contraintes nous a permis de dégager une zone potentiellement favorable au développement d'un projet de parc éolien, située au sud de la commune de Bullecourt et au nord de la commune de Noreuil. La zone d'étude, en bleu sur la carte ci-dessus, s'étend en partie sur le territoire de Riencourt-lès-Cagnicourt, afin de disposer d'études les plus complètes possibles.

Les chiffres clés sur le potentiel projet éolien



**4 à 6
éoliennes**

Le potentiel de la zone identifiée à Bullecourt et Noreuil est aujourd'hui estimé jusqu'à 6 éoliennes, d'une hauteur maximale de 185 m (en bout de pale).



**5,9 à 6,6
MW**

La puissance unitaire par éolienne sera comprise entre 5,9 MW et 6,6 MW, soit une puissance totale comprise entre 23,6 MW et 39,6 MW



**22 000
foyers**

6 éoliennes de 6,6 MW permettraient l'alimentation de 22 000 foyers en électricité soit 49 000 habitants (chauffage électrique compris)

Les études relatives au projet

Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une autorisation environnementale délivrée par la Préfecture. Une étude d'impact est alors réalisée et s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études indépendants. Les résultats des différentes études permettent de préciser le projet (nombre, gabarit, emplacement des éoliennes) et seront annexés au dossier de demande d'autorisation environnementale.



L'étude environnementale

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation des zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet. Pour les chauves-souris, ces expertises de terrain sont complétées par des écoutes, au sol et en hauteur, réalisées en continu à l'aide de micros fixés sur le mât de mesure à différentes hauteurs. Dans un second temps, l'étude visera à proposer des mesures pour Eviter-Réduire-Compenser (voir page 5) les impacts négatifs.



L'étude paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet éolien de Bullecourt et Noreuil afin d'évaluer la sensibilité paysagère du territoire : présence de monuments historiques, de sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager recense les zones de visibilité du projet éolien et réalise des photomontages pour simuler l'impact visuel du parc depuis une quarantaine de points de vue. A partir de là, l'implantation est réétudiée pour atténuer la visibilité.



L'étude acoustique

L'étude acoustique consiste à poser des sonomètres à proximité des habitations proches de la zone de projet durant 4 à 6 semaines (avec l'accord des riverains concernés). Les données récoltées permettent de connaître précisément l'ambiance sonore de la zone, et surtout de simuler l'impact acoustique du parc. Cela permettra d'anticiper d'éventuels dépassements réglementaires, en corrélant les données aux conditions météorologiques, mais également aux périodes de la journée, et ainsi prévoir le bridage voire l'arrêt des éoliennes sur ces périodes.

Les bénéfices pour le territoire

Retombées fiscales* pour 6 éoliennes, dont 3 sur chaque commune

Commune de Bullecourt	37 000 € / an
Commune de Noreuil	37 000 € / an
Communauté de communes du Sud-Artois	150 900 € / an
Département du Pas-de-Calais	79 500 € / an
Etat	3 500 € / an

*simulation faite le 05 novembre 2024 et basée sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr)

Zoom sur : les mesures Eviter, Réduire, Compenser (E.R.C)

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet éolien permet dans un premier temps d'en évaluer les impacts potentiels. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Conformément au code de l'Environnement, RWE Renouvelables France est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou en dernier recours compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible. Des exemples non-exhaustifs de mesures sont présentés ci-dessous :



- Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités avifaunistiques
- Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chauves-souris



- Bridage des éoliennes pour ne pas dépasser les seuils de bruit réglementaires
- Réalisation d'un suivi acoustique une fois le parc mis en service afin d'ajuster le plan de bridage

Les mesures d'accompagnement : une plus-value pour le territoire

Convaincu que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non-obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.

Exemples de mesures d'accompagnement



Enfouissement des lignes électriques aériennes



Proposition d'une réduction tarifaire d'électricité pour les habitants de Bullecourt et de Noreuil



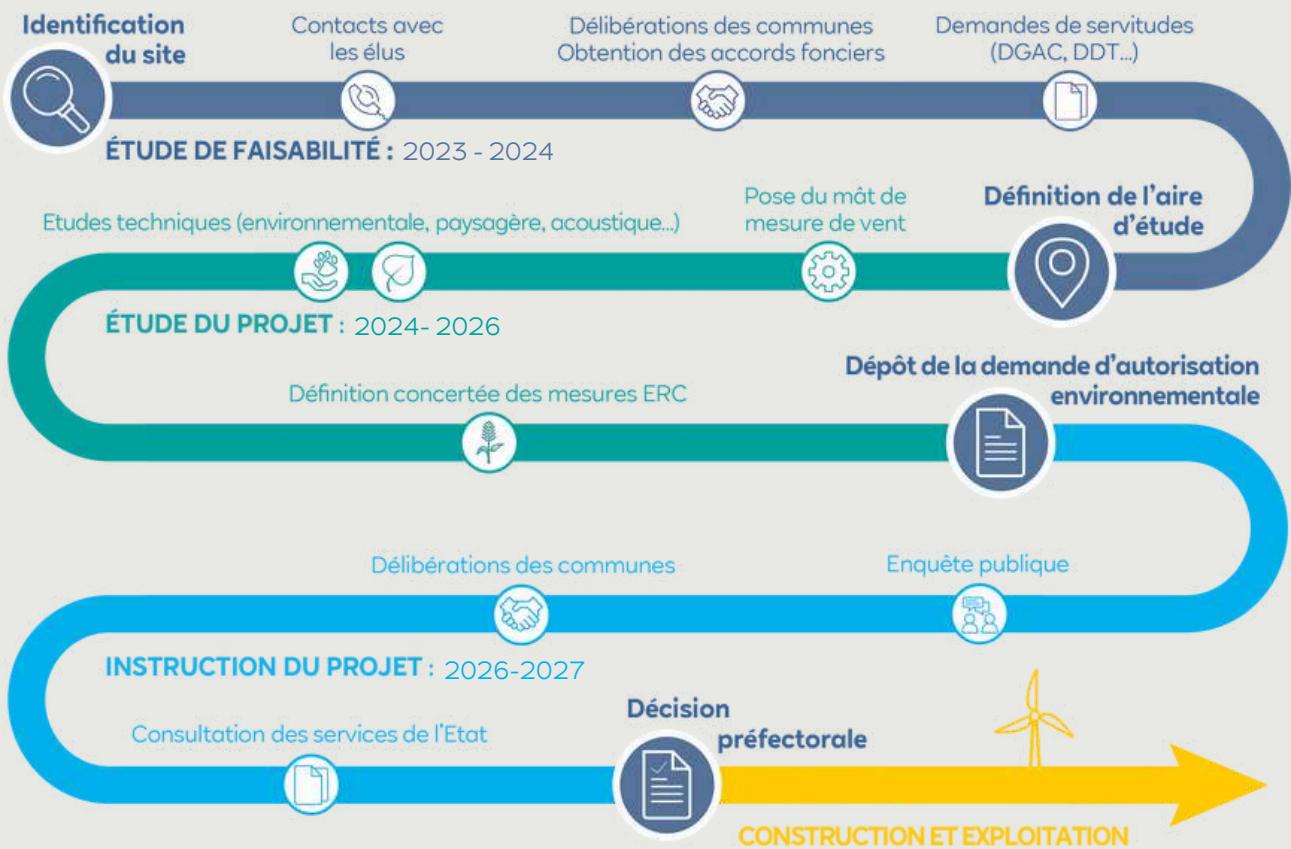
Aide Renouvelable aux Particuliers : subvention d'achats/travaux en lien avec les économies d'énergie et la transition écologique



Plantation de haies paysagères pour les riverains les plus proches du parc

Le planning du projet

Le développement d'un projet éolien est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France) et s'appuie sur d'importantes études qui seront réalisées par des bureaux d'études indépendants : naturalistes, paysagers et acoustiques notamment. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition du projet éolien : nombre, gabarit et emplacements des éoliennes.



Un projet créateur de valeur pour le territoire et les habitants

Un projet éolien génère des retombées économiques pour le territoire d'implantation, sous de multiples formes. Premièrement, sous la forme de taxes perçues par les communes et la Communauté de communes (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Cotisations Foncière des Entreprises etc.)

Les habitants du territoire pourront également en profiter par le biais de mesures volontaires de la part de RWE Renouvelables France : les mesures d'accompagnement du projet. Ces mesures pourront prendre diverses formes (financement de travaux d'économies d'énergie, dispositif de tarif d'électricité avantageux, bourse aux arbres, haies paysagères...) et seront travaillées en co-construction avec le territoire. Vous aurez votre mot à dire quant à la mise en place de ces mesures et nous vous en tiendrons informés au cours du développement du projet.

Le développement d'un parc éolien nécessite également un fort recours à de la main d'œuvre locale, et ce, à n'importe quelle phase du projet : réalisation des études techniques, construction du parc, réalisation de la maintenance, réalisation des mesures de suivis etc. Les parcs éoliens sont donc des infrastructures créatrices de dynamisme économique à l'échelle locale !

Qui sommes nous ?

RWE Renouvelables France

RWE Renewables est un acteur présent à l'international, sur différents secteurs (éolien terrestre et en mer, solaire, stockage...) et appartient au groupe historique allemand RWE. Ce dernier est en pleine transition pour un abandon des énergies fossiles et vise la neutralité carbone d'ici 2040.

Filiale française du groupe RWE Renewables, RWE Renouvelables France est l'un des principaux dévelopeurs et producteurs d'énergies renouvelables en France. Ce sont plus de 250 collaborateurs qui développent, construisent, exploitent et assurent la maintenance de parcs éoliens et solaires.

Du lancement du projet jusqu'à son démantèlement ou le renouvellement de son installation, nous portons une attention particulière à la qualité de nos réalisations en vous associant très tôt au projet dont la concertation est, sans conteste, la clé de la réussite.

Notre présence dans la région Hauts de France

NOTRE PRÉSENCE EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RWE

